

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 16 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DJS 295 - DDCT Subvention (7 000 euros) et avenant à convention avec l'association Espoir 18 (18^e).

M^{mes} Pauline VÉRON et Colombe BROSEL, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention à l'association Espoir 18 (18^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du 17 octobre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission, et Colombe BROSEL, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention triennale 2014-2016 dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Espoir 18, domiciliée 44, rue Léon (18^e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 7 000 euros est attribuée à l'association Espoir 18 (15254 / 2016_04347) pour son action « Socialisation et insertion de jeunes âgés de 13 à 17 ans par des actions éducatives et citoyennes » dans le quartier de La Chapelle - Porte d'Aubervilliers (18^e).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO